

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, Le Quatorze Novembre à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 5 Novembre 2024

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	10
Excusés	3

Présents BOLLE Marie-Claire, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : BRETON Marc, NIQUET Sandra, TEXERAUD Patrice

Secrétaire de séance : BOLLE Marie-Claire

DÉLIBÉRATION N°2024-43 – Implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique (IRVE°)

Vu les articles L.5721-6-1 et L. 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal de GENOUILLE du 7 Décembre 2023 transférant au Syndicat
ENERGIES VIENNE la compétence « *création et entretien d'infrastructures de recharge de véhicules
électriques* » (IRVE) sur le territoire de la commune,

Considérant que par délibération N°2023/49 du 3 octobre 2023, le Syndicat a confié une délégation de
service publique à SOREGIES pour la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance, le
renouvellement, le développement et la commercialisation du réseau d'infrastructures de recharge pour
véhicules électriques et hybrides rechargeables,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur de développement des IRVE, il est proposé
d'implanter des bornes de recharge pour véhicule électrique sur le parking public situé Route de Civray à
GENOUILLE, d'une puissance de 2 x 25 kW et 1 X 22 kW, interopérable, permettant de desservir trois places
de stationnement simultanément, dont une accessible aux personnes en situation de handicap.

La mise en place et l'exploitation de ces bornes seront réalisés par SOREGIES, l'ensemble des coûts étant
pris en charge par le Syndicat ENERGIES VIENNE et SOREGIES.

Cette opération nécessitera la conclusion d'un procès-verbal de mise à disposition de l'emprise de la borne,
ainsi que de l'emprise des réseaux souterrains permettant de l'alimenter, dont le projet figure en annexe.

Vu les éléments qui précèdent,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

**-approuve le projet d'implantation par SOREGIES de deux bornes de recharge publique pour véhicule
électrique Route de Civray à GENOUILLE, l'ensemble des coûts (implantation et exploitation) étant pris
en charge par le Syndicat ENERGIES VIENNE et SOREGIES,**

**-autorise le Maire à arrêter les termes et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente
délibération.**

Pour extrait conforme au registre,

A Genouillé, le 15 Novembre 2024

La secrétaire de séance

Le Maire

AR Prefecture

Marie-Claire BOLLE

Jean-Guy VALETTE